

AVIS AU PUBLIC

Commune de Vaugines

3 place de la mairie 84160 VAUGINES

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 22 février 2019, le Conseil Municipal de Vaugines a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a pour objectifs :

- de modifier le règlement applicable à la zone 1AU route de Cadenet afin que l'urbanisation de la zone puisse se réaliser en plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et de revoir son organisation.
- de revoir l'organisation définie par l'OAP sur le secteur du chemin de Magnan
- d'améliorer la lecture du règlement concernant la règle de distances des annexes et extensions par rapport aux bâtiments dont elles dépendent au sein des zones A et N.

Un dossier de présentation comprenant le projet de modification simplifiée n° 1 est mis à la disposition du public en mairie de Vaugines et y est consultable, pendant trente jours, **du lundi 25 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus**

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet ou à les exprimer par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, en l'adressant à la mairie par voie postale, par messagerie via l'adresse mairie.vaugines@wanadoo.fr ou en le déposant au secrétariat de la mairie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Vaugines.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée n°1.

Le maire

Philippe AUPHAN